

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12418

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Budget supplémentaire 2019 - Reprise des résultats 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 14 décembre 2018, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du Département pour l'exercice 2019. Celui-ci a été marginalement amendé le 5 avril 2019. Après cette séance, le budget s'élève à 2.141,5 M€ en charges de fonctionnement et à 657,6 M€ en dépenses d'investissement hors dette. Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2019, qui se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2018 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2018 ;
- la DM n°1 qui amende le BP 2019.

I – Les restes à réaliser de 2018 et la reprise des résultats antérieurs

a) la reprise des restes à réaliser de 2018

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2018 les chiffres suivants hors direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) vous ont été présentés en ce qui concerne les reports de crédits :

| DEPENSES | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Budget général | 59 538 903,34 € | 8 573 600,96 € | 68 112 504,30 € |
| Ports départementaux | 12 088,33 € | 206 376,68 € | 218 465,01 € |
| LDA | 230 363,34 € | 134 618,65 € | 364 981,99 € |
| TOTAL | 59 781 355,01 € | 8 914 596,29 € | 68 695 951,30 € |
| RECETTES | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
| Budget général | 838 398,53 € | 8 650 000,00 € | 9 488 398,53 € |
| TOTAL | 838 398,53 € | 8 650 000,00 € | 9 488 398,53 € |

Comme en 2018, il convient de noter un volume de report d'emprunt de 8,7 M€ Il s'agit de contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) signés en 2018 qui ont été encaissés au début de l'année 2019.

b) l'affectation des résultats antérieurs

Le BS 2019 intègre, pour le budget général et les budgets annexes, les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du CA 2018 examiné à la présente séance.

La situation nette du résultat global du budget général avant intégration des restes à réaliser s'élève à 68,2 M€ d'excédent comptable. Après intégration des restes à réaliser hors dette détaillés précédemment (67,3 M€), il ressort un excédent de financement de 0,9 M€ avant report d'emprunt.

De même, pour les budgets annexes des ports et du laboratoire départemental d'analyses, les résultats de l'exercice 2018 sont insérés au présent BS. Les résultats relatifs à la DIMEF seront traités lors de la décision modificative n°2.

II – La décision modificative n°1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement. Les mouvements relatifs aux budgets annexes sont faibles et ne sont donc pas évoqués dans ces développements.

A – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement comprend +14,9 M€ de dépenses (+0,7% par rapport au BP 2019) et +6,6 M€ de recettes. Un besoin de financement de 8,3 M€ est donc constaté.

▪ le secteur de la solidarité

Le budget est en croissance de 10,2 M€

Il doit permettre principalement de soutenir trois actions :

- faire face à l'accroissement des dépenses d'hébergement, notamment au titre de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA),
- revaloriser les budgets de secours et d'hébergement d'urgence suite au sinistre de la rue d'Aubagne,
- mettre en œuvre le plan pauvreté.

▪ le secteur stratégie et développement du territoire

Les besoins complémentaires dans le domaine de la stratégie et du développement du territoire s'élèvent à 2 M€

Ainsi, un budget de 1,5 M€ est intégré, correspondant à la participation financière du Département au congrès mondial de la biodiversité prévu en 2020, porté par l'union internationale pour la conservation de la nature.

▪ le secteur équipement du territoire

Un crédit de 1,6 M€ est prévu afin notamment de solder un contentieux avec la société Fayat lié à la construction du collège Fernand Léger (0,8 M€ d'annulation de titres) et faire face aux frais supplémentaires de loyers pris à bail rue de Ruffi à Marseille ou pour des maisons du bel-âge (0,6 M€).

▪ **l'administration générale - finances**

Différents postes de dépenses font l'objet d'ajustement :

Ainsi différents fonds de péréquations sont corrigés :

- le fonds de péréquation de cotisation sur la valeur ajoutée est ainsi abondé de 1,3 M€ suite à une notification de 1,8 M€ de charge (prévision BP 0,5 M€) ;
- les deux fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont également globalement abondés de 0,3 M€ (prévision BP 51,6 M€) ;
- enfin, un nouveau fonds de solidarité entre départements créé en loi de finances initiale pour 2019 nécessite l'inscription de 8,9 M€ de crédits nouveaux.

Le Département pouvait craindre un prélèvement de près de 15 M€ pour non respect du plafond de dépenses de fonctionnement 2018 autorisé fixé par l'Etat dans le cadre du protocole de Cahors. Mais, les efforts de gestion et les échanges menés avec les services de l'Etat ont permis de réduire considérablement ce montant. Ainsi, la réfaction ne devrait pas dépasser les 2,1 M€, la DM1 permet donc de désinscrire 12,9 M€ de crédits prévus à titre conservatoire lors du BP 2019.

Par ailleurs, une dotation aux provisions de 2,9 M€ est constituée afin de pouvoir finaliser les différentes opérations consécutives de la liquidation des sociétés Terra 13 et 13 Développement. Cette dotation couvre la totalité du capital détenu par le Département dans ces deux sociétés et une partie de l'avance en compte courant d'associé versée en 2016.

Enfin, des ajustements de crédits (0,5 M€) sont également prévus. Ils sont liés notamment à la mise en œuvre de la nouvelle convention 2019 avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (+0,2 M€) ou encore des opérations d'annulations de titres de recettes (0,3 M€).

▪ **l'ajustement des recettes de fonctionnement**

Elles sont en augmentation de 6,6 M€

Une dotation de l'Etat correspondant à la prise en charge de 50% du plan pauvreté est comptabilisée pour un montant de près de 2,6 M€

En matière de fiscalité, des rôles supplémentaires de fiscalité directe ont été encaissés pour 2,1 M€. De même, suite à notification, des ajustements du produit des dotations sont prévus à hauteur de 1,5 M€

Divers autres correctifs sont comptabilisés pour près de 1,3 M€ (remboursement complémentaire en provenance de l'ASP dans le domaine de l'insertion [0,9 M€], taxe additionnelle de séjour [0,3 M€]...).

Par ailleurs, la fin d'un contentieux avec l'URSSAF permet l'inscription d'une recette de 1,2 M€

Concernant le dossier "Fayat - Collège Fernand Léger" une provision de 1,7 M€ avait été constituée lors de l'adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 (rapport n°15 du 21 octobre 2016). La société Fayat a introduit un recours indemnitaire à l'encontre du Département, pour des travaux réalisés. Par décision du tribunal administratif de Marseille en date du 6 novembre 2018, la société Fayat a été déboutée de toutes ses requêtes (qu'il s'agisse du paiement des sous traitants, de l'existence de sujétions imprévues ou du paiement des pénalités de retard).

Ainsi, il convient de reprendre en intégralité la provision constituée.

Enfin, la principale diminution concerne la perte de recette attendue du fonds de péréquation des DMTO (-3,9 M€).

B – La section d'investissement

La section d'investissement comprend 8,9 M€ de dépenses, 70,1 M€ d'autorisations de programme (AP) nouvelles hors correctifs et 3,3 M€ de recettes.

▪ l'ajustement des crédits de paiement

Hors dette, les ajustements en crédits de paiement font apparaître un besoin d'inscription de 8,9 M€

Les demandes de crédits pour le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules électriques représentent 6 M€. Le projet, tant pour l'acquisition de vélos que de voitures, rencontre un franc succès et le budget consacré au BP (4 M€) est d'ores et déjà quasi-consommé. En effet, à fin mai, ce sont les acquisitions de 1.000 voitures et plus de 600 vélos qui auront été subventionnées.

Divers travaux sur des bâtiments administratifs (Maisons du Bel-Age, Hôtel du Département, bâtiments sociaux et culturels...) nécessitent un complément de crédits de 3,2 M€

Conformément au protocole cadre de partenariat approuvé pour le projet Euro Méditerranée 2, des crédits à hauteur de 3 M€ sont inscrits.

Un budget de 3,5 M€ est constitué dans la perspective de la régularisation comptable des opérations Terra 13 / 13 Développement suite à la clôture des sociétés en 2018.

Une réduction de crédits de 8,3 M€ est liée à la fin d'activité du syndicat PACA THD pour la mise en œuvre de la fibre sur l'ensemble du territoire bucco-rhodanien. La gestion est en effet désormais confiée à un opérateur privé. Ainsi, ce nouveau mode de gestion, permet donc au Département d'annuler les subventions prévues au précédent syndicat sans devoir les reporter au bénéfice de l'opérateur privé.

Enfin divers ajustements sont comptabilisés (1,5 M€). Ils concernent notamment l'acquisition d'engin pour les forestiers sapeurs (0,7 M€), l'achat de mobilier (0,2 M€) ou encore l'offre multimédia dans le cadre de la réouverture prochaine du Musée arlaten (0,2 M€).

▪ les autorisations de programme nouvelles

Depuis le vote du BP, des dossiers sont arrivés à maturité et méritent une prise en considération financière.

D'abord, il est proposé une dotation complémentaire de 50 M€ d'AP pour le financement d'opérations portées par la Ville de Marseille.

Ensuite, un complément d'AP de 10 M€ est prévu pour les programmes de renforcement des chaussées. Portant ainsi le volume d'AP voté en 2019 à 20 M€. De même, un volume d'AP de 2,1 M€ est ajouté afin de faire face à diverses opérations du domaine routier (pistes cyclables ...).

Dans le cadre des opérations de travaux réalisés sur les bâtiments des AP complémentaires de 16,3 M€ sont ajoutées (maisons du Bel Age [4,2 M€], travaux collèges [5,7 M€], reconstruction EHPAD à Port Saint-Louis-du-Rhône [2,4 M€]...).

Le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules électriques est complété de 5 M€ d'AP afin de faire face au succès grandissant de ce projet.

Dans le domaine du logement social, un complément d'AP de 4 M€ est inscrit en faveur de 13 Habitat.

Dans le domaine de la santé, une AP complémentaire de 3,7 M€ correspondant à la participation départementale à l'acquisition de deux robots chirurgicaux par l'assistance publique des hôpitaux de Marseille est ajoutée.

Divers ajustements complètent ces mouvements d'augmentation d'AP dans les domaines informatiques (0,8 M€), pour la création d'une légumerie au MIN des Arnavaux (0,7 M€), pour des achats de mobiliers (0,3 M€) ou encore le plan Bio (0,3 M€).

Enfin, une diminution d'AP de 23,5 M€ est intégrée. Elle correspond à l'arrêt des subventions prévues au syndicat PACA THD comme évoqué supra.

▪ **le réajustement des AP antérieures**

En vertu du règlement financier de la collectivité, il est procédé chaque année à l'ajustement du stock des AP en cours. Notamment, les AP du millésime 2018 sont réduites au montant de leur engagement effectif au 31 décembre 2018. Ces travaux conduisent à minorer les AP de 37,5 M€

Avec les accroissements et les nouvelles ventilations de DM1 vues précédemment, le BS 2019 enregistre une variation d'AP de 32,7 M€ portant le flux 2019 à 621,9 M€

Après toutes ces opérations, le stock des AP actives sera donc de 5,8 milliards d'euros. Sur celui-ci, le reste à financer à fin 2019 s'élève à 1,8 milliard d'euros (31,8%).

L'emprunt d'équilibre se chiffrera, quant à lui, à 477,9 M€

Ainsi, au-delà de la reprise des résultats 2018 et des restes à réaliser, le Département a arrêté les choix suivants :

- ✓ +14,9 M€ en dépenses de fonctionnement essentiellement dans les domaines de l'action sociale ;
- ✓ +8,9 M€ de dépenses nouvelles en investissement ;
- ✓ augmentation du stock des AP pour 32,7 M€, avec 70,1 M€ d'AP nouvelles et 37,5 M€ de réductions et ajustements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL